

2.4 : AIDE AUX PROJETS DE CREATION DES ARTS VISUELS, EXPERIMENTAUX OU APPLIQUES

Objectifs

- Soutenir les projets de création et l'innovation,
- Favoriser les échanges,
- Soutenir la circulation des œuvres et la diversité culturelle,
- Assurer la cohésion des territoires,
- Favoriser l'intégration de la langue corse dans le projet.

Description de l'action

Soutien à la réalisation d'un projet de création d'œuvre d'art contemporain s'inscrivant dans une démarche personnelle affirmée en adéquation avec l'aménagement culturel du territoire.

Nature de l'aide et taux d'intervention

Subvention d'investissement destinée à soutenir et développer l'activité créatrice:

- Plafond de l'aide : **20 000€.**
- Taux d'intervention maximum : **50 %** de la dépense prévue.

Éligibilité

Bénéficiaires

- Artistes professionnels résidants en Corse
- Association collectif d'artistes résidants en Corse

Programme d'actions comprenant les éléments suivants

- Aides destinées à soutenir et développer l'activité créatrice quand elle est inscrite dans une démarche originale. L'objectif est de permettre la réalisation de projets précis conçus par des artistes professionnels au parcours affirmé. Ces projets doivent comprendre un plan de diffusion des œuvres réalisées : expositions, présentations.

Tout début d'exécution du projet avant que le dossier de demande de subvention n'ait été réputé complet par les services de la Collectivité entraîne l'inéligibilité de la demande.

Instruction des demandes

Procédure spécifique

Les projets font l'objet d'un avis consultatif d'un comité d'experts composé de professionnels du secteur et de personnes qualifiées. Il se réunit au moins deux fois par an. La décision d'attribution par le Conseil Exécutif de Corse sera rendue au plus tard (sauf impératif de calendrier) deux mois après la réunion du comité d'experts.

Pièces constitutives du dossier

Pièces constitutives communes à tous les dossiers (p194-196).

Pièces constitutives spécifiques

- Présentation du projet artistique, accompagnée d'une visualisation explicitée,
- Note explicative décrivant le projet et le caractère « original » de la démarche artistique,
- Curriculum vitae de l'artiste,
- Revue de presse,
- Précédentes réalisations,
- Documents attestant la professionnalisation de l'artiste,
- Devis.

Modalités d'engagement et de paiement

Modalités communes à tous les dossiers (p197-198).